

**Délibération DEL2022-096**

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de la convocation : vendredi 23 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Johann, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, TRAVERT Dominique.

**Ont donné pouvoir** : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), LEJOLLY Annie (pouvoir à SOURD Annie), MAUGER Sylvie (pouvoir à LELUBEZ Marlène).

**Secrétaire de séance** : GALLUET Bruno

**Objet : REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF – AVENANTS DE TRANSFERT LOTS 1, 2 ET 4**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 07 juillet 2022, le conseil municipal a attribué une partie des marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension du complexe sportif « Jean Tardif ».

La société Godefroy de Saint Sauveur le Vicomte a été retenue pour le lot n° 1 - terrassement, assainissement d'un montant de 10 997.31 € HT, pour le lot n° 2 - démolition d'un montant de 28 412.40 € HT et pour le lot 4 – maçonnerie d'un montant de 69 181.68 € HT.


Les présents avenants de transfert ont pour objet la prise en compte de la cession des contrats ci-dessus désignés de l'ancien titulaire SARL Godefroy à la SARL Construction Godefroy Mourocq, nouveau titulaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le nouveau titulaire du contrat s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant des contrats initiaux. Les autres clauses des marchés ci-dessus désignés demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert des lots n° 1, 2 et 4 de la réhabilitation du complexe sportif « Jean Tardif » en prenant acte des conséquences de la cession du fonds de commerce de la société SARL Godefroy à la SARL Construction Godefroy Mourocq, nouveau titulaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les autres clauses des marchés ci-dessus visés restent inchangées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Eric BRIENS